

Dernière mise à jour le 08 novembre 2022

Revalorisation des retraites complémentaires au 1er novembre 2022

Par communiqué de presse du 6 octobre 2022, le conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO a confirmé la revalorisation des pensions de retraite complémentaire de 5,12% à compter du 1er novembre 2022.

Sommaire

- Une revalorisation dans le cadre de l'ANI de 2019
- Évolution des prix
- Détermination du taux de revalorisation
- Évolution de la valeur du point de retraite
- Références

Une revalorisation dans le cadre de l'ANI de 2019

Le communiqué de presse du 6 octobre 2022 confirme que :

- La décision du Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco s'inscrit dans le cadre des règles stratégiques fixées par l'accord national interprofessionnel (ANI) du 10 mai 2019 qui encadre les paramètres de la valeur du point Agirc-Arrco pour préserver les fondamentaux d'équilibre du régime.

Évolution des prix

C'est ainsi que :

- En cas d'évolution des prix supérieure à l'évolution des salaires, comme c'est le cas cette année ;
- L'application de l'accord de cadrage conduit à faire évoluer la valeur de service du point Agirc-Arrco comme le salaire moyen.

Avec une marge de manœuvre

Dans un avenant à l'ANI de 2019, les partenaires sociaux ont donné, au conseil d'administration une marge de manœuvre lui permettant de piloter au plus près l'évolution des retraites Agirc-Arrco, après s'être assurés que la trajectoire financière du régime sur les 15 prochaines années était sécurisée.

Détermination du taux de revalorisation

Le communiqué de presse de l'AGIRC-ARRCO confirme que le taux de revalorisation de 5,12% a été établi sur les bases suivantes :

- Une évolution du salaire moyen de +4,8% ;
- A laquelle s'ajoute +0,1% de rattrapage au titre de l'inflation constatée en 2021 ;
- Plus utilisation de la « marge de manœuvre » de +0,2% prévue par les partenaires sociaux ;
- Conduit à une revalorisation de **5,12 %** qui a été décidée au titre de l'année 2022.

Évolution de la valeur du point de retraite

Profitons de la présente actualité pour rappeler les valeurs du point de retraite depuis 2019 :

Valeur annuelle du point AGIRC-ARRCO	
Valeur en vigueur depuis le 1 ^{er} novembre 2019	1,2714 €
Valeur en vigueur depuis le 1 ^{er} novembre 2021 (augmentation de 1%)	1,2841 €
Valeur en vigueur depuis le 1 ^{er} novembre 2022 (augmentation de 5,12%)	1,3498 €

Références

[Communiqué de presse AGIRC-ARRCO du 6 octobre 2022](#)